



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Tsav

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 6, versets 5 et 6

La Torah dit : "Le feu sur le Mizbéa'h sera tout le temps allumé. **On ne l'éteindra jamais.** Le Cohen fera brûler dessus des bois **tous les matins.** Il disposera, au-dessus, les morceaux de viande du sacrifice 'Ola. Puis il enfumera, dessus, les graisses des sacrifices Chélamim. Un feu permanent sera allumé sur le Mizbéa'h. **On ne l'éteindra jamais.**"

A ce sujet, le 'Hatam Sofer explique :

Il existe en chaque juif une étincelle d'un feu divin, qui "clignote" en permanence en lui, sans jamais s'éteindre. Le rôle des Rabbanim, des Cohanim et des prophètes n'est pas d'allumer un feu à l'intérieur du juif, mais simplement d'**enflammer cette étincelle**, qui existe toujours au fond de son cœur.

Il faut "tous les matins", avec des paroles enflammées, embraser cette étincelle, pour qu'elle devienne un grand feu dans le cœur du juif. Il suffit de **réveiller, remuer le cœur.** Dans les Mitsvot envers Hachem (représentées par le Korban 'Ola, qui était entièrement brûlé pour Hachem) et dans celles

Suite en page 2



PARACHA SUITE

envers autrui (représentées par le Korban Chélamim qui, par son nom, rappelle l'importance du Chalom ; de la paix entre les gens).

Si les Rabbanim de la génération font ce travail (enflammer l'étincelle qui est dans le cœur de chaque juif), on peut être certain que le **feu divin brûlera en permanence, et ne s'éteindra jamais**.

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 91, Halakha 5



Le Choul'han 'Aroukh dit qu'il ne faut pas commencer la 'Amida :

- en ayant sur soi **sa bourse d'argent** (une sorte de pochette que l'on porte en ceinture, un peu comme un sac banane) ;
- en ayant la **tête découverte** ;
- ou en étant **pieds nus**, si les gens de la région ne se présentent devant des personnes particulièrement importantes qu'avec des chaussures.

Le Michna Beroura explique que :

- la bourse d'argent en ceinture n'est pas compatible avec la 'Amida, car il n'est pas honorable de se présenter ainsi devant Hachem ; de même, il n'est **pas convenable de prier en robe de chambre, en sous-vêtements** (même s'ils couvrent le corps) ou en **pyjama** ;
- pour que la tête soit considérée comme couverte, il n'est pas suffisant de porter une Kippa ; il faut aussi mettre un chapeau ou une casquette, comme lorsqu'on sort dans la rue ou qu'on se présente devant des gens importants (dans ces deux cas, on ne met pas simplement une Kippa, surtout s'il s'agit d'une Kippa de nuit avec laquelle on dort) ;
- on ne peut pas faire la 'Amida sans chaussures, et

seulement avec des chaussettes de lin, car il est honteux de se présenter ainsi devant des gens importants ; et même si les chaussettes sont en laine, il ne convient pas de faire la 'Amida avec ; et a fortiori, **on ne peut pas faire la 'Amida en tongs ou sandales dans lesquelles le talon est découvert** ;

- on ne peut pas, pendant la 'Amida, porter des gants qu'on porte dans la rue, car cela est un signe d'orgueil ; or Hachem a demandé, dans un Passouk : "Que le pied de l'orgueil ne m'atteigne point ! Que la main des méchants ne me mette pas en fuite !"

Le Michna Beroura dit que le Maharam de Minsk a institué qu'on ne rentre pas à la synagogue avec des bottes hautes. Mais si, dans cette région, on peut se tenir ainsi devant des gens particulièrement importants, ce sera permis.

Concernant les pieds découverts, le Michna Beroura dit qu'il sera permis de faire la 'Amida pieds nus dans les cas suivants :

- si on porte un **vêtements long qui recouvre les pieds** ;
- si on se trouve dans une **région chaude dans laquelle les gens marchent pieds nus** même devant des personnes particulièrement importantes.



MICHNA

Traité Chévi'it, chapitre 5, Michna 6

La Michna dit : "Voici les ustensiles qu'un professionnel n'a pas le droit de vendre pendant la Chemita : une **charrue avec ses ustensiles**, le **joug que l'on met sur un animal**, le van avec lequel on **vanne la moisson, la pelle**."



Explication : Lorsque la Torah interdit de mettre une embûche devant l'aveugle (cf. Vayikra 19-14), elle ne parle pas seulement d'une personne aveugle physiquement, mais aussi d'une personne à laquelle le **Yétser Hara' a fermé les yeux sur certaines 'Avérot**, et qui n'est donc **plus consciente de leur gravité**.

On ne peut pas aider cette personne à transgresser ce qu'elle est susceptible de transgresser, car cela l'éloignerait encore plus d'Hachem.

C'est pourquoi si un homme soupçonné de ne pas respecter la Chemita veut acheter l'un des ustensiles mentionnés dans la Michna chez un professionnel de l'outillage, celui-ci ne peut pas le lui vendre.

Par contre, il est **permis de vendre ces ustensiles à une personne qui respecte la Chemita**, et qui ne les utilisera donc qu'après celle-ci.

La Michna continue en précisant qu'on peut vendre à l'homme soupçonné de ne pas respecter les lois de Chemita certains outils légers : une **serpe** pour couper le blé, ou une **charrette** (avec ses outils) pour le transporter.



Explication : Pendant la Chemita, il est quand même **permis de moissonner les champs qui sont Hefker** (à la disposition de tout le monde), et d'y cueillir la quantité nécessaire à sa nourriture et à celle de sa famille.

Par conséquent, **si l'homme soupçonné de transgresser les lois de Chemita veut acheter des serpes, on peut les lui vendre**. Car on ne sait pas s'il va en faire un usage permis ou interdit ; et, dans le doute, on suppose qu'il en fera un usage permis.

De même, s'il veut acheter une charrette, on pourra la lui vendre. Car on peut supposer qu'il va en faire un usage permis, en l'utilisant pour amener chez lui la nourriture qu'il a le droit de récolter.

Le 'Hazon Ich demande : pourquoi est-on si tolérant envers une personne soupçonnée de ne pas respecter la Chemita ?

Il répond : parce que si on la soupçonne trop, au point de ne rien lui vendre, **on risque de faire une 'Avéra** : celle de ne pas soutenir un juif dans ses besoins élémentaires (puisqu'il a peut-être besoin de ces petits outils pour se nourrir lui-même ou nourrir sa famille).

La Michna conclut par un grand principe. Lorsqu'une personne est soupçonnée de ne pas respecter la Chemita :

- il est **interdit de lui vendre un outil réservé au travail de la terre** ;
- il est **permis de lui vendre un outil qui peut aussi servir à des travaux autorisés**.

Michlé, chapitre 3, verset 5

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "Aies confiance en Dieu de tout ton cœur, et ne t'appuie pas sur ton intelligence".

Rachi explique que le roi Chlomo encourage à dépenser tout l'argent nécessaire pour trouver un Rav dont on pourra apprendre. On doit avoir confiance dans le fait qu'Hachem nous remboursera cet argent, et on ne doit pas se dire : "Je n'ai pas besoin d'apprendre de qui que ce soit ! Je suis suffisamment intelligent et j'ai suffisamment de bon sens pour m'en sortir seul !"

Le Métsoudat David dit : "Lorsque tu as un projet, ne sois pas certain de le réussir. Ne te dis pas : "C'est certain que ça marchera ! Je m'y suis tellement investi !" Car **la réussite dépend d'Hachem**, et pas de l'être humain".

Le Ralbag dit : "Aspire pleinement à connaître Hachem ! Ne compte pas sur ton intelligence et ton expérience au

point d'imaginer que tu n'as pas besoin d'Hachem ! Sans l'aide d'Hachem, il est impossible de réussir ! Et lorsqu'on croit qu'on peut s'en passer, Hachem enlève Son aide, et on échoue. Car Hachem veut que nous réalisons que toute bonne chose provient de Lui. **Hachem intervient dans tous les domaines** ! Nous avons besoin de Son aide pour TOUT !".

Le Malbim explique que l'intelligence humaine, contrairement à l'intelligence divine, est toujours limitée. Elle ne suffit donc pas à la réussite. Et elle amène même, parfois, à faire le contraire de ce qu'il fallait faire.

Nous devons donc avoir pleinement confiance en Hachem, et accomplir Ses mitsvot. **L'intelligence divine complète l'intelligence humaine, et elle mène l'être humain à la réussite**.



Yirmiya, chapitre 7 verset 21 à chapitre 8 verset 4. Puis versets 22 et 23 du chapitre 9

NÉVIIM PROPHÈTES

Dans cette Haftara, Yirmiya raconte comment Hachem est mécontent du comportement des Bné Israël.

Il leur dit que leurs sacrifices ne sont pas agréés par Lui et que, par conséquent, au lieu de gâcher des animaux en les offrant en 'Ola (sacrifice qui était entièrement brûlé sur le Mizbéa'h), ils feraient mieux d'offrir des Zeva'him (sacrifices dont une partie est mangée par le propriétaire).

Il dit aussi : "Lorsque J'ai sorti vos ancêtres d'Egypte, Je ne leur ai jamais demandé de M'offrir des sacrifices. Je leur ai seulement demandé d'écouter Ma voix. Et Je leur ai promis que s'ils écoutent Ma voix, Je serai pour eux un D.ieu".

Le Métsoudat David explique : "Je me lèverai Moi-même pour insuffler sur vous tout le bien du monde. Il n'y aura pas d'intermédiaire entre nous. Vous serez Mon peuple, et marcherez dans le chemin que Je vous ai ordonné. **Et tout cela pour votre bien.** Car Moi, Hachem, Je ne gagne rien à ce que vous fassiez le bien. Je ne vous demande cela que pour que Je puisse, Moi, vous faire du bien".

Mais **les Bné Israël n'ont pas écouté Hachem.** Ils ont suivi leurs désirs, se sont éloignés de Lui et ont régressé spirituellement au lieu de progresser. Et ce, dès le premier jour où ils sont sortis d'Egypte.

Chaque matin, Hachem leur a envoyé des prophètes pour les supplier de revenir vers Lui. Mais ils n'ont pas

écouté.

Cette génération n'a pas, non plus, écouté. Elle a été pire que ses ancêtres. Sa nuque s'est "paralysée", au point qu'elle n'arrivait plus à la tourner vers Hachem.

Hachem dit à Yirmiya : "Je sais que tu vas leur parler, et qu'ils ne t'écouteront pas. Car **ils n'ont plus la Emouna** (foi en Hachem). Celle-ci a disparu de leur cœur et de leur bouche. Ils ne disent plus "Si D.ieu veut", "Grâce à D.ieu", "Avec l'aide de D.ieu"...".

La Haftara continue dans ce sens et, après une longue description de la situation, les Sages qui ont composé la Haftara ont décidé de nous faire sauter jusqu'au chapitre 9, pour lire deux Psoukim plus encourageants, qui nous disent que **la sagesse, la force et la richesse n'amènent, en fait, aucune grandeur à ceux qui les possèdent.** Ils n'ont donc pas de raisons de s'en vanter.

La seule chose dont on peut se vanter, c'est d'avoir **l'intelligence de connaître Hachem, et de savoir qu'il n'y a rien d'autre que Lui** : c'est Lui qui fait le bien à ceux qui L'aiment et qui font Ses mitsvot, qui juge et punit les Réchaïm, qui fait la Tsédaka d'accepter ceux qui reviennent vers Lui et de retirer d'eux le jugement.

C'est Lui qui fait TOUT ! Et IL désire profondément **donner à chacun ce qui lui revient.**

Puisse cette Haftara nous aider à prendre conscience de tout ce qu'Hachem attend de nous !

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Quiconque juge son prochain favorablement sera jugé favorablement par le Ciel. Le Talmud nous enseigne qu'il convient d'accorder le bénéfice du doute même dans le cas où celui-ci est peu probable." (Chemirat Halachone, Tevouna chapitre 4)

LE CAS DE LA SEMAINE

Sarah doit préparer un exposé pour l'école avec Rivka et Tali. Ces deux dernières n'arrêtent pas de parler de façon médisante sur les autres camarades pendant leur réunion.



QUESTION

Sarah doit-elle continuer à travailler avec Rivka et Tali ?



Réponse

Si Sarah n'a vraiment pas le choix, elle peut continuer à travailler avec Rivka et Tali aux conditions suivantes : exprimer son désaccord sur le Lachone Hara' proféré, ne pas croire ce qu'elle entend et ressentir une gêne par rapport à ce qui se dit. Si la médisance persiste, elle devra demander à changer de groupe de travail pour se préserver de la faute d'écouter du Lachone Hara'.



HISTOIRE



Rabbi Moché a dû voyager en Amérique, pour essayer de ramasser de l'argent pour le mariage de sa fille. Mais même après plusieurs jours harassants de quête, il n'a pas du tout obtenu la somme qu'il comptait ramasser. Loin de là !

Une nuit, alors que Rabbi Moché réfléchissait à ce qu'il ferait le lendemain, il s'est souvenu d'un homme qui avait étudié dans la même Yéchiva que lui, et qui était venu s'installer en Amérique. Il a essayé de chercher ses coordonnées. Il l'a appelé et lui a demandé s'il pouvait l'aider à ramasser de l'argent pour le mariage.

L'homme lui a demandé de le rappeler dans quelques jours. Rabbi Moché s'est demandé si c'était une manière de se dérober, ou si l'homme avait réellement besoin de temps pour l'aider.

Quelques jours plus tard, l'homme a rappelé Rabbi Moché. Il lui a dit : "J'ai organisé une collation chez moi demain soir, à laquelle j'ai invité quelques hommes fortunés. Je t'y invite aussi. Tu pourras y faire un Dvar Torah émouvant et, ensuite, un appel aux dons."

C'est ce qu'il s'est passé, et Rabbi Moché a reçu bien plus d'argent qu'il n'en espérait.

Rabbi Moché a demandé à l'homme qui avait organisé la soirée : "As-tu l'habitude d'organiser de tels événements ?" L'homme a répondu : "On me l'a souvent demandé, mais ce n'est pas mon genre. Je ne l'ai donc jamais fait. Sauf aujourd'hui, où je l'ai fait pour toi."

Rabbi Moché a dit, étonné : "Qu'est-ce qui t'a motivé à le faire pour moi ? Il est vrai que nous étions dans la même Yéchiva, mais nous n'étions pas des amis proches. Pourquoi donc ai-je eu un tel privilège ?"

L'homme, très ému, a répondu : "Pour les quelques mots que tu m'as dit."

Rabbi Moché était très étonné, et l'homme a poursuivi : "Lorsque nous étions à la Yéchiva, je me sentais très seul. Je n'avais pas réussi à tisser des liens d'amitié

avec les autres élèves, et je commençais à déprimer profondément... J'avais décidé de quitter la Yéchiva, et de prendre un nouveau chemin, sans savoir lequel...

J'ai fait ma valise, je l'ai laissée dans la chambre, et je suis descendu dans le hall de la Yéchiva. J'étais devant la porte de celle-ci, et tu l'as ouverte pour y entrer. Tu semblais pressé d'entrer et, lorsque tu as ouvert la porte, celle-ci m'a légèrement frôlée. Et toi, au lieu de continuer ton chemin après avoir marmonné quelques mots d'excuses, tu as pris le temps de t'arrêter, de t'approcher de moi, et de me dire ces mots que je n'oublierai jamais : "Je suis désolé. Je n'avais pas du tout l'intention de bousculer un jeune homme aussi important et brillant que toi !"

Ce sont les quelques mots qui ont sauvé ma vie. Ils ont insufflé en moi une rosée de résurrection.

Je suis remonté dans ma chambre, j'ai défait ma valise, je me suis plongé dans le monde de la Yéchiva. Et Baroukh Hachem, je suis heureux : je suis marié, j'ai des bons enfants, une bonne subsistance...

Et depuis toutes ces années, ces mots résonnent encore en moi : "un jeune homme important et brillant comme toi." Je me les répète en permanence. C'est ce qui m'a tenu. C'est ce qui m'a redonné la vie...

Lorsque tu m'as appelé pour me demander de l'aide, j'ai senti que j'avais une occasion unique de pouvoir te rendre tout le bien que tu m'as fait. Et je l'ai donc fait.

Je ne pourrai jamais te dire des mots comme ceux qui m'ont sauvés. Mais je pouvais aider ta fille.

Je l'ai fait, mais ce n'est qu'une goutte, dans la mer de reconnaissance que je te dois".

Ce récit a bouleversé Rabbi Moché, qui ne se rappelait même plus d'avoir dit ces mots et qui, lorsqu'il les a prononcés, était loin d'imaginer l'impact qu'ils auraient...



Question

Un groupe d'amis part quelques jours en excursion dans la nature. Pour rendre la sortie plus attrayante, ils ont prévu de faire du camping et de dormir dans une tente au clair de lune.

L'avant-dernier jour, 'Haïm et Méir, deux amis du groupe d'aventuriers, veulent faire une sortie très ardue et demandant beaucoup d'efforts. Les autres membres du groupe ne veulent pas y participer, ils leur disent qu'ils resteront se reposer tranquillement pendant qu'eux partiront à l'aventure. 'Haïm et Méir se préparent et, avant de partir, 'Haïm demande à un des amis qui restent, Chlomo, s'il peut lui garder l'argent qu'il a amené avec lui car il craint de le perdre en sortie. Chlomo accepte avec plaisir et 'Haïm le quitte, non sans l'avoir bien mis en garde auparavant d'y prendre soin. La sortie se passe à merveille, 'Haïm et Méir rentrent.

'Haïm demande alors à Chlomo de lui remettre l'argent qu'il lui a donné à garder, et Chlomo lui

dit qu'il le lui apporte tout de suite. Il part chercher l'argent dans ses affaires mais ne le trouve pas. Il cherche partout pendant près d'une heure, mais en vain.

Chlomo, confus, revient voir 'Haïm et lui dit qu'il ne trouve pas l'argent, mais qu'il n'est sûrement pas volé car il se rappelle pertinemment qu'il l'a caché dans un endroit sûr, la question est juste de savoir où. 'Haïm lui demande alors de lui rembourser la somme que contenait l'enveloppe.

Mais Chlomo lui dit qu'étant donné qu'il n'a pas été rémunéré pour ce service rendu, il entre dans la catégorie de gardien non rémunéré qui est quitte de tout remboursement en cas de perte. Mais 'Haïm prétend qu'un oubli de la sorte ne s'appelle pas une perte mais un non-respect des clauses minimales qui engagent un gardien ; et Chlomo doit donc, selon 'Haïm, lui rembourser l'argent.

GUEMARA



Chlomo doit-il rembourser la somme que 'Haïm lui a donné à garder ?

A toi !



- Baba Metsia 93a Michna
- Baba Metsia 35a Hahou Gavra Déafkid jusqu'à Zil Chelim
- Ritva Baba Metsia 35a Hahou Déafkid
- Méiri Baba Metsia 42a à la fin du paragraphe, Yech Mi Chepirech
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 291 alinéa 7.

RÉPONSE

La Guemara nous apprend qu'un oubli n'est pas considéré comme une perte mais comme quelqu'un qui n'a pas respecté les conditions minimales qui engage un gardien et il se trouvera donc responsable.

Cependant, dans un cas où le gardien prétend qu'il est certain que l'objet est en lieu sûr mais qu'il ne se rappelle pas où, nous trouvons deux avis dans les commentateurs. Selon le Ritva, ce cas n'est pas une exception, et même s'il est sûr que l'objet est dans un endroit sécurisé, il sera responsable tant qu'il ne le trouve pas. Cependant, le Méiri rapporte un avis qui dit que dans ce cas, cela sera considéré comme s'il avait perdu l'objet et sera donc quitte de tout remboursement. Le Choul'han 'Aroukh tranchant comme le Ritva, Chlomo devra rembourser la somme que contenait l'enveloppe.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com